

La Constitution

monsieur le Président, c'est-à-dire comme un instrument de représentation démocratique.

De diverses façons, soit au moyen d'un questionnaire qui a circulé partout dans la circonscription et d'une série de réunions publiques tenues au cours du dernier congé, les électeurs de Beaver River ont dit ce qu'ils pensaient des 28 propositions constitutionnelles présentées par le gouvernement. Bon nombre d'entre eux ont toutefois dit que, même s'ils reconnaissaient que cette ronde de discussions devait tenter de satisfaire tous les Canadiens, l'ensemble des propositions représentait une matière trop considérable à étudier. La plupart des électeurs de Beaver River à qui j'ai parlé étaient d'avis qu'il serait impossible d'arriver à un accord constitutionnel tant qu'il y aurait un si grand nombre de propositions à discuter. Je limiterai donc mes observations aux propositions qui ont surtout retenu l'attention de mes électeurs.

Une des propositions les plus contestées et sans crédit la plus frappante est celle qui traite du caractère de société distincte pour le Québec. Dans un questionnaire spécial sur la Constitution que j'ai envoyé à tous les foyers de Beaver River, j'ai demandé si l'on devrait reconnaître, dans la Constitution, que le Québec est une société distincte qui comprend notamment une majorité d'expression française, une culture unique en son genre et une tradition de droit civil. La grande majorité des répondants, soit 79 p. 100, ont répondu non. Seulement 21 p. 100 ont répondu oui.

Les habitants de Beaver River sont disposés à reconnaître que le Québec est fondamentalement une société distincte. Ils s'opposent cependant à ce que ce principe soit inscrit dans la Constitution. Ils craignent qu'en incluant cette proposition dans la Constitution, le Québec recevra non seulement un statut spécial au sein de la Confédération, mais aussi, en fin de compte, un statut supérieur. Les habitants de Beaver River croient à l'égalité. Ils croient à l'égalité pour toutes les provinces. Ils croient que leur province possède une culture aussi distincte que celle du Québec. C'est pourquoi ils n'acceptent pas que l'on confère au Québec le statut de société distincte.

C'est la partie symbolique. Voici maintenant la partie technique. Quoique la société distincte ait été définie depuis Meech, elle englobe encore tout. Beaucoup de citoyens de ma circonscription ont exprimé leurs inquiétudes au sujet du concept de culture tel qu'il est exprimé dans les nouvelles propositions. Comment la culture serait-elle interprétée devant les tribunaux? M. Léon Dion, un politologue respecté de Laval, a déclaré qu'au Québec, on ne pouvait pas séparer la culture de l'économie. Pour les citoyens de Beaver River, il semble donc que cette nouvelle définition soit incorrecte en ce sens qu'elle limite le pouvoir qu'une société distincte aurait en vertu de la Charte des droits et libertés. Il faudrait restreindre cette définition plutôt que de l'élargir pour

que les gens de Beaver River en viennent peut-être à accepter une telle proposition.

La proposition n° 4 du gouvernement porte sur le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale. C'est un point qui intéresse particulièrement mes électeurs, car les autochtones représentent environ 9 p. 100 de la population de Beaver River. Pour le moment, on dirait qu'il existe une polarisation des attitudes sur cette question. Quarante-neuf p. 100 des participants à mon enquête sont en faveur du droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones alors que 51 p. 100 sont contre. Il semble que ce résultat soit dû au fait qu'on ne sait pas trop en quoi consiste l'autonomie gouvernementale des autochtones. Tout comme dans le cas de la société distincte, les électeurs de Beaver River se méfient d'une définition trop vague des droits et des domaines de compétence qui seraient ceux d'un gouvernement autochtone.

Il ne peut être question de se contenter d'inscrire dans la Constitution les seuls mots «autonomie gouvernementale» et de laisser aux juges le soin de définir en quoi ils consistent dans la pratique. Par conséquent, il est difficile pour de simples citoyens de se prononcer sur ce sujet sans avoir les détails de la mise en application d'un tel concept.

Dans les lettres qu'ils m'ont écrites, mes électeurs expriment leurs hésitations à dire oui à l'autonomie gouvernementale sans accords préalables en matière de fiscalité et de dépenses. Nombreux sont les habitants de Beaver River qui sont conscients de la situation des autochtones et de leur désir d'accéder à l'autonomie gouvernementale mais ils sont tout aussi conscients des dangers qu'il y aurait à reconnaître dans la Constitution des groupes culturels, ethniques ou raciaux particuliers. Cela susciterait inévitablement un antagonisme virulent entre ces groupes.

Beaucoup de gens, dans Beaver River, croient que la spirale des politiques fondées sur l'ethnicité contribuera certainement à briser davantage l'unité nationale en exacerbant constamment les différences entre les Canadiens.

Des 28 propositions formulées par le gouvernement, celle qui a trait à la réforme du Sénat est, et de loin, la plus importante aux yeux des habitants de Beaver River. À maintes reprises, les électeurs de ma circonscription ont réclamé pour le Canada un Sénat égal, efficace et élu. Seul un Sénat triple E leur paraît acceptable. Quarante-vingt p. 100 des personnes qui ont répondu au questionnaire distribué dans ma circonscription ont déclaré qu'un Sénat élu et efficace ne suffisait pas. Ils ne se contenteraient pas non plus d'un Sénat deux E et demi ou Sénat équitable. Les électeurs de Beaver River ont attendu longtemps, des décennies, pour que ce principe démocratique fondamental soit inclus dans la Constitution. Ils ont vu que, partout dans le monde, il y a des sénats fondés